

Compte rendu de la Formation spécialisée



Formation spécialisée du 17/10/2025

Le Comité social d'administration locale (CSAL) de la DIRCOFI Île-de-France s'est réuni en formation spécialisée le 17 octobre 2025, à 9h30. La CFTC Finances publiques, siégeant en alliance avec la CFDT, vous rend compte de cette instance.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation du PV du CSAL-FS du 19 septembre 2025 (pour avis)
2. Déménagement au SPALLIS (pour information)
3. Enquête de la formation spécialisée (pour information)
4. Bilan de la visite de service faite en mai 2025 (pour information)
5. Bilan du télétravail (pour information)
6. Questions diverses

Déclaration liminaire de vos élus : La CFTC a exprimé les inquiétudes et les regrets des agents concernant l'adhésion obligatoire à la société d'assurance ALAN pour la santé et à la mutuelle GMF pour la prévoyance. Le tableau de garanties d'ALAN révèle que les agents couverts paieront plus cher pour des remboursements moindres sur les frais de santé par rapport aux offres de mutuelles historiques de fonctionnaires comme la MGEFI ou la MGEN.

Dans une région comme l'Île-de-France où la consultation de médecins spécialistes ou de séjours hospitaliers spécialisés n'est très souvent possible qu'en régime de dépassements d'honoraires (convention secteur 2), les restes à charge seront élevés pour les patients. La stagnation de la rémunération des agents publics depuis de nombreuses années ne permet pas de faire face à ces restes à charge et fragilise les situations matérielles de trop de collègues confrontés à des imprévus de santé.

COMPTE-RENDU DE SEANCE

1. Approbation du PV du CSAL-FS du 19 septembre 2025 (pour avis) :

Adopté à l'unanimité.

2. Déménagement au SPALLIS (pour information) :

La Direction a été informée il y a quelques jours que l'opérateur AGILE n'était pas en mesure de nous livrer les étages 5, 6 et 7 du futur immeuble sur le premier trimestre 2026.

La question qui se pose est « pourquoi ? ». Au moins un locataire ne partira pas avant le 31/12/2025. Compte tenu des travaux qui doivent être faits, l'immeuble ne pourra pas être livré au 31/03/2026.

La Direction envisage de créer un GT pour réfléchir aux modalités d'absorption de cette transition (mise à disposition du RDC et des étages 1 à 4 sur le premier trimestre 2026), qui va voir cohabiter l'ensemble des 750 agents de notre Direction sur 5 niveaux, initialement prévus pour accueillir environ 550-600 postes de travail.

L'occupation des espaces va se faire par rotation et partage en fonction du télétravail. Le Directeur s'est engagé à ce que ces modalités de transition ne soient pas définitives.

Le Directeur va demander aux aménageurs des espaces, le respect des exigences formulées auprès d'AGILE, demande qui nécessitent des travaux qui seront menés de janvier à avril 2026. La Direction a déclaré en séance : « Le 31 mars 2026, nous aurons cinq niveaux, soit environ 600 postes de travail. »

Les organisations syndicales ont demandé à l'unanimité lors de la séance si AGILE ne peut pas être tenue responsable des frais supplémentaires de loyer engagés par la DIRCOFI IDF en raison du report du déménagement.

La CFTC Finances publiques et les autres organisations syndicales maintiennent leur position : « ne pas s'installer dans des locaux en travaux. »

Vos élus ont conscience qu'il est nullement certain que la durée de la période de transition annoncée puisse se limiter à trois mois. Un deuxième retard de la part des entreprises effectuant les travaux n'est pas exclu et cela prolongerait le régime de « flex-office » proposé aujourd'hui par la Direction le temps des travaux.

La Direction n'a pas encore pris de décision définitive sur l'organisation des modalités de cette transition. Un groupe de travail est proposé par le Directeur, qui souhaite y participer.

« Ce qui est sûr, c'est que nous quitterons le bâtiment AXIALIS le 1^{er} avril 2026 au soir. Le préavis a déjà été posé. »

« Les agents qui devront partager des espaces sur les niveaux 0 à 4 du SPALLIS, seront les derniers à quitter le bâtiment AXIALIS, afin de limiter la durée de ce partage de bureaux », a déclaré la Direction.

La CFTC Finances publiques et les autres organisations syndicales ont décidé unanimement de ne pas participer au GT proposé par la Direction et destiné à définir les modalités de partage des espaces de travail. Les représentants du personnel déplore ce changement de calendrier et ne souhaite pas organiser « les contraintes d'occupation d'espaces pour les collègues » ni participer à la mise en place d'un régime s'apparentant au « flex-office ». La Direction et AGILE doivent faire face à leurs responsabilités.

Les organisations syndicales demandent à la Direction de leur présenter les conclusions des travaux de ce GT, en temps réel.

Vos élus de la CFTC Finances publiques demandent à la Direction :

- **de reporter le déménagement jusqu'à la livraison complète du bâtiment SPALLIS, afin de préserver de bonnes conditions de travail ;**
- **En cas de maintien du déménagement au 1^{er} avril 2026, baisser les objectifs des agents, sans report de cette réduction sur l'année 2027.**

3. Enquête de la formation spécialisée (pour information) :

Le point sur l'enquête a donné lieu à la lecture de la déclaration suivante par les trois délégataires représentants du personnel de la CFTC, CGT et Solidaires, en raison des multiples difficultés rencontrées dans la conduite des travaux de l'enquête :

« Suite au début de nos travaux depuis février 2025, nous constatons des divergences fortes sur la méthode et l'analyse des faits. Nous ne pouvons que reconnaître que la production d'un rapport unique n'est pas possible. Par ailleurs, les textes régissant la formation spécialisée et ses enquêtes n'imposent pas un rapport unique. Par conséquent, les organisations syndicales tiennent à ce que leurs représentants délégataires puissent présenter leur propre rapport d'enquête assorti de leurs recommandations.

Les délégués représentant des organisations syndicales ont communiqué par courriel leur projet de rapport le 8 juillet et ont obtenu le rapport écrit de la déléguée de la direction le

8 octobre 2025, ce qui n'a pas permis de maintenir à l'ODJ de la FS du 17 octobre la présentation des rapports d'enquête.

L'objectif des délégués représentant des OS est d'obtenir la mise en œuvre des recommandations formulées dans leur rapport d'enquête, afin d'éviter à l'avenir la répétition de l'incident du 29 mai 2024. »

4. Bilan de la visite de service faite en mai 2025 (pour information) :

L'examen de ce point est reporté à la Formation spécialisée du 21 novembre.

5. Bilan du télétravail (pour information) :

L'examen de ce point est reporté à la Formation spécialisée du 21 novembre.

6. Questions diverses :

Nous avons reçu des devis pour l'organisation d'un webinaire de lutte contre les discriminations par l'agence EGAE.

En ce qui concerne les besoins en matériel informatique, 203 agents ont fait des demandes en 2025, ils étaient 207 en 2024.